

**Faire votre démarche de  
certificat d'immatriculation  
par courrier**



**Changement de titulaire  
pour un véhicule d'occasion  
acquis en France**

Vous devez réaliser votre démarche dans le mois qui suit l'acquisition du véhicule. Il vous faut réunir les documents suivants :

- un formulaire de demande de certificat d'immatriculation<sup>1</sup> complété et signé par le (ou les) titulaire(s) acquéreur(s)
- l'original du certificat d'immatriculation (communément appelé carte grise) barré, daté (date et heure de la cession) et signé par le(s) vendeur(s). S'il s'agit d'un certificat d'immatriculation émis depuis le 1er juin 2004, vous conserverez le coupon détachable du certificat pour circuler, coupon qui aura été préalablement signé et complété par le(s) vendeur(s) ancien(s) titulaire(s) du certificat d'immatriculation.
- Une déclaration de cession<sup>1</sup> établie à votre profit par le(s) vendeur(s) ancien(s) titulaire(s) du certificat d'immatriculation
- une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité du (des) titulaire(s) acquéreur(s)
- un justificatif de domicile récent du (ou des) titulaire(s) acquéreur(s)
- une enveloppe affranchie au tarif en vigueur pour 50g et libellée à vos nom et adresse
- un règlement par chèque établi à l'ordre de M. le Régisseur des recettes dont le montant varie selon les caractéristiques du véhicule. Pour déterminer ce montant, nous vous invitons à consulter notre site internet (rubrique démarches – Immatriculation – Calcul du coût de la carte grise).
- pour les véhicules de plus de 4 ans, un contrôle technique du véhicule délivré depuis moins de 6 mois
- pour une demande d'immatriculation au nom d'une société, un extrait K bis de moins de 2 ans
- pour les véhicules achetés en location vente, un mandat de location délivré par la société de location précisant la nature du contrat, l'identité et l'adresse du locataire

Envoyez vos documents à l'adresse suivante :

voir page 2

**Pour un véhicule immatriculé sous l'ancien format (plaques avec chiffres/lettres/n° du département, ex : 123 ABC 59) :** vous recevrez à domicile, par lettre suivie remise contre signature, votre certificat d'immatriculation (CI) dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de votre envoi<sup>1</sup>. Le CI mentionnera la nouvelle immatriculation de votre véhicule. Veillez à changer vos plaques d'immatriculation dans les meilleurs délais.

**Pour un véhicule immatriculé sous le nouveau format (plaques avec lettres-chiffres-lettres, ex : AA- 000-AA) :** vous recevrez à domicile, par lettre suivie remise contre signature, votre certificat d'immatriculation définitif dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de votre envoi<sup>1</sup>.

Vous résidez dans l'arrondissement de...	Adresse du service préfectoral destinataire de vos envois
Avesnes-sur-Helpe	Sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe 1, rue Gossuin CS 80207 59363 Avesnes-sur-Helpe cedex
Cambrai	Sous-préfecture de Cambrai Place Fénelon CS 40393 59407 Cambrai cedex
Douai	Sous-préfecture de Douai 642, Boulevard Albert 1er CS 60709 59507 Douai cedex
Dunkerque	Sous-préfecture de Dunkerque 27, rue Thiers CS 56535 59386 Dunkerque cedex 1
Lille	Préfecture du Nord 12, rue Jean sans Peur CS 20003 59039 Lille cedex
Valenciennes	Sous-préfecture de Valenciennes 6, avenue des Dentellières CS 40469 59322 Valenciennes cedex